Mgr Bux, ami de Benoît XVI, apporte son soutien moral aux signataires de la Correctio filialis

Publié le 5 octobre 2017
4 minutes

> ***Mgr Nicolas Bux*** *déclare que, dans un tel cas d'affaiblissement de la Foi, les Chrétiens «* ***doivent exprimer leur opposition avec le respect qui lui est dû. L'autorité du Pape dans l'Église ne doit pas être confondue par erreur avec un pouvoir absolu*** *». Le prélat Italien espère que les propositions séparées du* ***cardinal Gerhard Müller*** *et du* ***cardinal Pietro Parolin*** *pour une discussion plus approfondie sur ces questions seront prises en compte par le Souverain Pontife.*

Un ami de longue date du Pape Émérite **Benoît XVI**, Mgr Nicola Bux [Photo ci-dessus], a élevé à plusieurs reprises sa voix « néo-conservatrice » à l'égard de la crise actuelle dans l'Église Catholique. Il récidive dans une déclaration qu'il a faite dans un entretien du 5 octobre 2017 donné au site Italien *La Fede Quotidiana*.

Dans ce nouvel entretien, le prélat commente la Correctio Filialis, la correction filiale au Pape François publiée le 24 septembre dernier, à propos de ses déclarations dans l'exhortation apostolique Amoris Laetitia.

Pour Mgr Bux, ce document filial « correspond à l'invitation au dialogue, à plusieurs reprises invitée par le Pape lui-même ». Le Pape « a appelé à une confrontation loyale » explique le prêtre qui a été collaborateur du Pape Benoît XVI pour le Motu proprio Summorum Pontificum.

De plus, Mgr Bux souligne que « le droit canonique reconnaît que les fidèles ont le droit – et parfois même le devoir – d'exprimer leurs pensées aux bergers pour le bien de l'Église ». Les « **bergers eux-mêmes ne sont pas infaillibles** » ajoute-t-il. Les fidèles sont obligés d'obéir au Pape lorsqu'il enseigne « de manière définitive » une doctrine de la Foi ou de morale. La même obligation s'applique aux documents non faillibles, c'est-à-dire « aux actes du Pape visant à rendre plus clairs certains aspects de la Foi et de la morale révélées par Dieu ».

« Cependant, ajoute Mgr Bux, quelqu'un n'a pas à obéir quand les bergers, et **surtout le Pape, au lieu de renforcer [la Foi], affaiblissent la Foi des Chrétiens avec leurs pensées, leurs paroles ou leurs actions** ». Il semble faire ici une référence indirecte à la Correction filiale qui cite explicitement non seulement *Amoris Laetitia* elle-même, mais également d'autres paroles et actions du Pape outre ce document officiel.

Mgr Bux n'étant pas lui-même un « un théologien moral », il précise également que les nombreux appels, déclarations et dubia concernant *Amoris Laetitia* indiquent qu"« une clarification est nécessaire ». « On a trouvé non seulement des erreurs théologiques et des ambiguïtés mais aussi celles de nature philosophique et logique » explique-t-il. Certaines des erreurs philosophiques et logiques et des ambiguïtés d'Amoris Laetitia ont été très bien expliquées sans cesse par le **Professeur Josef Seifert**.

Il caractérise la réaction défavorable à la critique d'*Amoris Laetitia* comme « un débat jugé impertinent parce qu'on ne veut pas répondre aux arguments de fond ». A*moris Laetitia* cause beaucoup de confusion quant à son application, notamment dans le cas des personnes divorcées et remariées et de leur accès à la Sainte Communion ».

Il insiste fortement sur le fait que **le Pape a « le devoir de préserver la Foi telle qu'elle a été confiée à l'Église** » et qu'il doit « la proclamer de sorte que, de nos jours, les gens peuvent se

convertir au Christ et ne demeurent donc pas incrédules.
Le prélat Italien rappelle aussi la mission ultime de la hiérarchie Catholique, qui n'est pas de résoudre des « problèmes politiques », mais plutôt « de proclamer l'Évangile et d'administrer les Sacrements ». La mission du prélat Catholique est « d'honorer Dieu et de sauver les âmes ».
Il conclue en rejetant l'idée d'une Église « dans laquelle tout le monde, sans nécessairement se convertir à Jésus-Christ et indépendamment des Dix Commandements, continue à vivre comme il veut ».
Sources : *La Fede Quotidiana* /onepeterfive /dieuetmoilenul

1. Mgr Nicolas Bux, consulteur de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, professeur de liturgie et de théologie sacramentaire et consulteur au Bureau des Célébrations liturgiques du Souverain Pontife. On se souvient de son adresse du 19 mars 2012 « Lettre de Mgr Bux à Mgr Fellay et aux prêtres de la FSSPX ». [↩]
2. Lire : Don Bux : « L'Église n'est pas un concile permanent » – 10 juillet 2012 [↩]
3. Voir : Entretien avec Mgr Schneider sur le Pr Seifert, le cardinal Caffarra et le devoir de résistance – 17 septembre 2017 [↩]
4. Souvenons-nous que Mgr Bux est l'auteur de « *Comment aller à la Messe sans perdre la foi ?* » (Avril 2011 – « *Como andare a messa e non perdere la fede* »). Titre euphémiquement traduit en français par « *La foi au risque des liturgies* » (sic). [↩]